Compte rendu

COMITE SYNDICAL DU 12 MAI 2016

L'an deux mille seize, le jeudi 12 mai, le Comité du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche s'est réuni – à la communauté de Communes – Rue de Rennes - CHATEAUGIRON – sous la présidence de Monsieur Michel DEMOLDER, Président.

Date de la convocation : 7 avril 2016

Nombre de membres :

- **En exercice : 45**
- **Présents : 25**
- **Votants : 27 (dont 2 pouvoirs)**

La séance s'est déroulée de 20H40 à 22H15.

Membres présents prenant part au vote : M. BLOT Frédéric (Argentré du Plessis) ; Mme VAYNE LEBLAY Nadine(Availles sur Seiche) ; M. COUPEAU Jean-Pierre (Boistrudan) ; M. BAUDOIN Hervé (Bourgbarré) ; M. SAMSON Yvon (Brie) ; M. FOULON Emmanuel (Bruz) ; M. KERBOEUF Alban (Chantepie) ; Mme LAVERGNE Michelle (Chartres de Bretagne) ; Mme DEPORT Marielle (Chateaugiron) ; M. DESMONS Jean-Michel (Corps Nuds) ;M. LANOE Roland (Domagné) ; M. GALLON Loïc (Domalain) ; M. PRODHOMME Daniel (Domloup) ; M. GESLIN Joseph (Essé) ; M. FAUCHON Pierrick (Marcillé Robert) ; M. GUEROIS Laurent (Moutiers) ; Mme ANGER Marie-Paule (Nouvoitou) ; M. MARCHAND Pierre Marie (Orgères) ; M. LAMOUREUX Paul ; (Piré sur Seiche) ; M. DEMOLDER Michel (Pont Péan) ; M. LE VERGER Denis (Retiers) ; M. LOIZANCE René (Saint Aubin du Pavail) ; M. HURAULT Claude (Saint Didier) ; M. GESLIN Erick (Saint Germain du Pinel) ; M. DAGUIN Clément (Visseiche).

Absents excusés : M. BIGOT Dominique (Amanlis) ; Mme CORNU Catherine (Janzé), Mme LOUAPRE Françoise (Laillé) ; M. PANAGET Armel (Saint Armel)

Membres présents ne prenant pas part au vote : M. BARBRON Pascal (Saint Germain du Pinel)

Pouvoirs : M. PANAGET Armel (Saint Armel) donne pouvoir à M. DEMOLDER Michel (Pont Péan) ; Mme CORNU Catherine (Janzé) donne pouvoir à M. GESLIN Joseph (Essé)

Invités présents : Mme GARNIER Sandrine (SIBVS) ; Mme SORNAY Marie (SIBVS)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 23 février 2016

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 2
2. COMPTE DE GESTION 2015 3
3. AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2015 4
4. DECISION MODIFICATIVE N°1 4
5. RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE 5
6. INFORMATIONS ET DIVERS 5
7. DELEGATIONS DES ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT 13

***

Approbation du compte rendu de la séance du 23 février 2016

Avant d'aborder l'ordre du jour du comité syndical, le Président, Michel DEMOLDER propose d'ajouter à l'ordre du jour, le vote pour l'adhésion de la commune de Vergéal au Syndicat. Cette modification à l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

Enfin, il soumet à l'assemblée des membres présent la validation du compte-rendu de la réunion du 23 février 2016.
Le compte-rendu du comité syndical du 23 février dernier a fait l'objet d'une observation :

> *Page 3 du compte rendu de la séance M. GALLON (Domalain) précise qu'il y a une erreur sur le nom de la commune ; il est écrit : « M. COUPEAU (Domalain) indique que ce serait bien de ne plus faire évoluer les normes. En ce moment ce n'est pas facile d'aller dans les campagnes »*, or, il s'agit de la commune de Boistrudan et non Domalain.

Sandrine GARNIER (Animatrice-Coordinatrice) indique que ce changement sera fait.
A l'issue de ces remarques, le compte rendu du comité syndical a été adopté à l'unanimité.

***

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Lors de la séance du 23 février 2016, le Compte Administratif avait été présenté mais non voté puisque le syndicat n'avait pas reçu le compte de gestion 2015 de la part de la trésorerie. Aussi, avec l'accord de l'ensemble des membres présents, le compte administratif n'a pas été une nouvelle fois présenté

En tenant compte des résultats des années antérieures, le résultat de clôture définitif pour 2015 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 63.72 € et un déficit d'investissement de 40 521.77 €.

C'est le compte administratif 2015 détaillé dans le tableau ci-dessous qui est soumis au vote.

SIBVS - 35 - Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche	CA 2015
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	**II**
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 444 819,68	G 444 687,79
	Section d'investissement	B 265 482,76	H 244 001,58
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2014	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 195,61 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 19 040,59 (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
	TOTAL (réalisations + reports)	729 343,03 = A+B+C+D	688 884,98 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2016 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 60 801,44	L 159 204,69
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2016	60 801,44 = E+F	159 204,69 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	444 819,68 = A+C+E	444 883,40 = G+I+K
	Section d'investissement	345 324,79 = B+D+F	403 206,27 = H+J+L
	TOTAL CUMULE	790 144,47 = A+B+C+D+E+F	848 089,67 = G+H+I+J+K+L

Il est demandé à Monsieur DEMOLDER (Président) de sortir de la salle pour procéder au vote du compte administratif. C'est Madame DEPORT, en tant que 1ère vice-président, qui fait voter le compte administratif à l'assemblée.

Aucune remarque n'a été formuée.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- **APPROUVENT le compte administratif 2015 pour la section fonctionnement ;**
- **APPOUVENT le compte administratif 2015 pour la section d'investissement.**

2. COMPTE DE GESTION 2015

Le compte de gestion 2015 est présenté lors de la séance.
En considérant que les opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2015 sont concordantes avec le compte administratif, il est proposé aux membres du comité de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur du Syndicat, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- **APPROUVENT le compte de gestion 2015.**

3. AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2015

Lors de la séance du 23 février 2016, les résultats 2015 ont été affectés provisoirement jusqu'au vote du compte administratif et du compte de gestion 2015.

Il est proposé au Comité d'affecter au Budget Primitif 2016 :

- 40 521.77 € à l'article 001 (déficit d'investissement reporté)
- 63.72 € à l'article 002 (résultats de fonctionnement reporté)

Aucune remarque n'a été formulée.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du comité syndical

- DECIDENT d'affecter à l'article 001 (déficit d'investissement reporté) la somme de 40 521.77 €

- DECIDENT d'affecter à l'article 002 (résultats de fonctionnement reporté) la somme de 63.72€

4. DECISION MODIFICATIVE N°1

Lors du contrôle du compte de gestion et du compte administratif, le déficit d'investissement s'élevait à 40 521.77 €. Or lors du comité syndicat du 23 février 2016, il a été voté un déficit d'investissement de 40 524.77 €. Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative afin que le montant du déficit d'investissement soit cohérent avec le compte de gestion 2015.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits sur le budget principal du Syndicat, il est proposé aux membres du Comité syndical d'autoriser le Président à procéder aux mouvements de crédits, section d'investissement, constituant la décision modificative n°1 et détaillée ci-dessous :

Section	Chapitre	Article	BP Voté le 23/02/16	Crédit de diminution	Nouveau budget
Inv	001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	001	40 524.77 €	– 3.00 €	40 521.77 €
Inv	13 : subventions d'investissement	1326	323 987.25 €	-3.00 €	323 984.25 €

Aucune remarque n'a été formuée.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du comité syndical

- ***AUTORISE ce mouvement de dépenses, section d'investissement, constituant la décision modificative n°1 et détaillée dans le tableau ci-dessus.***

5. RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Comme chaque année, de façon à gérer la trésorerie sans avoir à recourir à un emprunt, il faut prévoir une ligne de trésorerie auprès d'un organisme financier. La ligne de trésorerie prolongée en 2015 auprès du Crédit Agricole s'arrête le 18/07/2016.

Le Président informe l'assemblée que le Syndicat a demandé au Crédit Agricole une proposition de renouvellement de ligne de trésorerie avec une modification de montant à 250 000 €.

Les conditions de renouvellement de la ligne de trésorerie sont :

- Montant : 250 000 €
- Durée : 1 an
- Taux variable : 1.67% à ce jour, *soit Euribor 3 mois moyenné (-0.23% au 01/04/2016) majoré de 1.90 %*

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Comité Syndical

- ***DONNENT délégation au Président pour renouveler la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole sur un montant de 250 000,00 € pour une durée d'un an ;***
- ***AUTORISENT le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier ;***
- ***DISENT que les frais et les intérêts afférents à l'ouverture de la ligne de trésorerie sont inscrits au budget primitif 2016.***

6. INFORMATIONS ET DIVERS

Avant d'informer l'assemblée sur l'avancement des dossiers en cours, M. DEMOLDER (PRÉSIDENT) propose d'ajouter à l'ordre du jour, le vote pour l'adhésion de la commune de Vergéal au Syndicat.

➢ **Adhésion Vergéal**

Suite à la décision en conseil municipal de la commune de Vergéal en date du 26 avril 2016 sollicitant son adhésion au syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche, les délégués ont délibéré à l'unanimité pour accepter l'adhésion de la commune de Vergéal au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche.

A présent c'est donc 86,11 % du territoire du bassin versant qui est couvert par les communes adhérentes et le nombre de communes actuellement de 45 passera bientôt à 46. **En conséquence, les dispositions actuelles de l'article 1 des statuts du Syndicat doivent être modifiées.**

« Article 1 : Communes constituant le syndicat intercommunal du bassin versant de la Seiche

Le syndicat intercommunal chargé d'associer et de mettre en commun les moyens des communes adhérentes à l'échelle du bassin versant de la Seiche afin d'engager une dynamique de projets efficace et cohérente concernant la gestion de l'eau est constitué des communes suivantes :

AMANLIS , BOURGBARRE, BRIE, BRUZ, CHARTRES DE BRETAGNE, CHATEAUGIRON , CORPS NUDS, DOMAGNE, DOMLOUP, JANZE, NOUVOITOU, NOYAL/CHATILLON SEICHE, OSSE, PIRE SUR SEICHE, PONT PEAN, SAINT ARMEL, SAINT AUBIN DU PAVAIL, SAINT ERBLON, VERN SUR SEICHE, CHANTEPIE, RETIERS,

RANNEE, ORGERES, MARCILLE ROBERT, LE THEIL DE BRETAGNE , LE PERTRE, GENNES SUR SEICHE, DOMALAIN, CHANCE, BRIELLES, BOISTRUDAN, ARGENTRE DU PLESSIS, ESSE, CUILLE, LAILLE, MOUSSE, LA GUERCHE DE BRETAGNE, VISSEICHE, LA SELLE-GUERCHAISE, AVAILLES-SUR-SEICHE, MOUTIERS, DROUGES, SAINT DIDIER ET LOUVIGNE DE BAIS.

A la liste des communes figurant à l'article 1 des statuts du Syndicat et composant actuellement le syndicat, sera ajoutée la commune de :
VERGEAL

Aussi, les dispositions actuelles de l'article 1 des statuts du Syndicat doivent être modifiées, comme inscrit à l'article L5211-20 (Modifié par Loi n°2004-809 du 13 août 2004 - art. 159 JORF 17 août 2004) du code des collectivités territoriales.

La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement.
La décision de modification est prise par arrêté du représentant ou des représentants de l'Etat dans le ou les départements intéressés.

Il sera demandé à chaque commune adhérente de délibérer pour :

- Accepter l'adhésion de la commune de Vergéal
- Modifier le périmètre du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche à savoir l'article 1 des statuts du Syndicat qui correspond à la liste des communes membres.

A l'issu de ce vote, une présentation des dossiers en cours a été faite à l'assemblée.

Tout d'abord, Sandrine GARNIER (Animatrice-Coordinatrice) a présenté les conclusions de la CMP pour les travaux du volet milieux aquatiques.

- **Marché de travaux CTMA - 2016**

Entretien des cours d'eau

- **Lot 1 : gestion des embâcles totaux**

DELAIS D'EXECUTION : *La durée du marché est de **9 mois** à partir d'avril 2016*
PREVISIONNEL :

- Enlèvement des embâcles et retrait à 10m de la berge ou hors zone d'expansion de crue - débitage tous les 2 mètres ;
- Stabilisation de l'embâcle dans le lit mineur - tronc élagué/étêté et stabilisé par un peigne végétal (10)
- **Budget alloué : 15 000€ TTC – montant du marché**

- **Lot 2 : lutte contre les plantes exotiques invasives**

DELAIS D'EXECUTION : La durée du marché est de **9 mois** à partir d'avril 2016
PREVISIONNEL :

- Arrachage manuel, exportation et stockage de la renouée asiatique : (4 campagne d'arrachage soit au total 1400m² - commune de Retiers, Chateaugiron, Amanlis)
- Arrachage manuel, exportation et stockage sur place de l'hydrocotyle fausse renoncule sur la commune de Visseiche
- **Budget alloué : 10 000€ TTC**

- **Lot 3 : restauration des berges par des techniques de fascinage sur 50ml et par la mise en place d'un peigne végétal sur 10ml**

DELAIS D'EXECUTION : La durée du marché est de **9 mois** à partir d'avril 2016
PREVISIONNEL :

- Situé en amont du clapet du moulin de Laval qui a fait l'objet d'un enlèvement en 2015. Les berges en rive gauche aujourd'hui mises à nues et à proximité d'habitations ont subies d'importants phénomènes d'érosions. Les objectifs des travaux seront de stabiliser 50ml de berges par des techniques végétales (déjà sur place)
- **Budget alloué : 15 000€ TTC**

Le 18 mars 2016 a eu lieu le lancement de l'appel d'offre en procédure MAPA :

- 15 entreprises de travaux ont retiré les pièces du marché
- 3 visites de chantier pour le lot 3 avec N&P, SETHY, Etudes et Chantiers.
- 1 visite de présentation en bureau pour tous les lots avec GINY

Le 7 avril était la date limite de réception des offres et le 8 avril, la CMP s'est réunie pour choisir l'offre pour la réalisation des travaux présentés ci-dessus.

La décision de la CMP sur ce marché est la suivante est la suivante :
Pour les lots 1, 2 et 3 sont attribués à la société SARL Nature et Paysage :

- **Lot 1 :** gestion des embâcles totaux pour un montant maximum de **12 930 € TTC**
- **Lot 2 :** lutte contre les plantes exotiques invasives pour un montant maximum de **3 828.00 € TTC**
- **Lot 3 :** restauration des berges par des techniques de fascinage sur 50ml et par la mise en place d'un peigne végétal sur 10ml pour un montant maximum de **5 400.00 € TTC**

En annexe du présent compte rendu figure une fiche synthétique pour la renoué du japon et l'hydrocotyle afin que ces espèces invasives soit mieux connues des élus (source : Guide d'identification des plantes exotiques envahissant les milieux aquatiques et les berges du bassin Loire-Bretagne).

Et pour aller plus loin vous pouvez consulter :

http://www.syndicatdelaseiche.fr/entretenir-et-restaurer-les-cours/lutter-contre-les-plantes/
http://www.eptb-vilaine.fr/site/index.php/les-zones-humides/plantes-invasives/mini-guide

Travaux de restauration morphologique prévus

Les travaux de restauration morphologiques sur les cours d'eau ont été présentés.

Comme souhaité, en annexe de ce compte rendu figure un document de présentation des travaux.

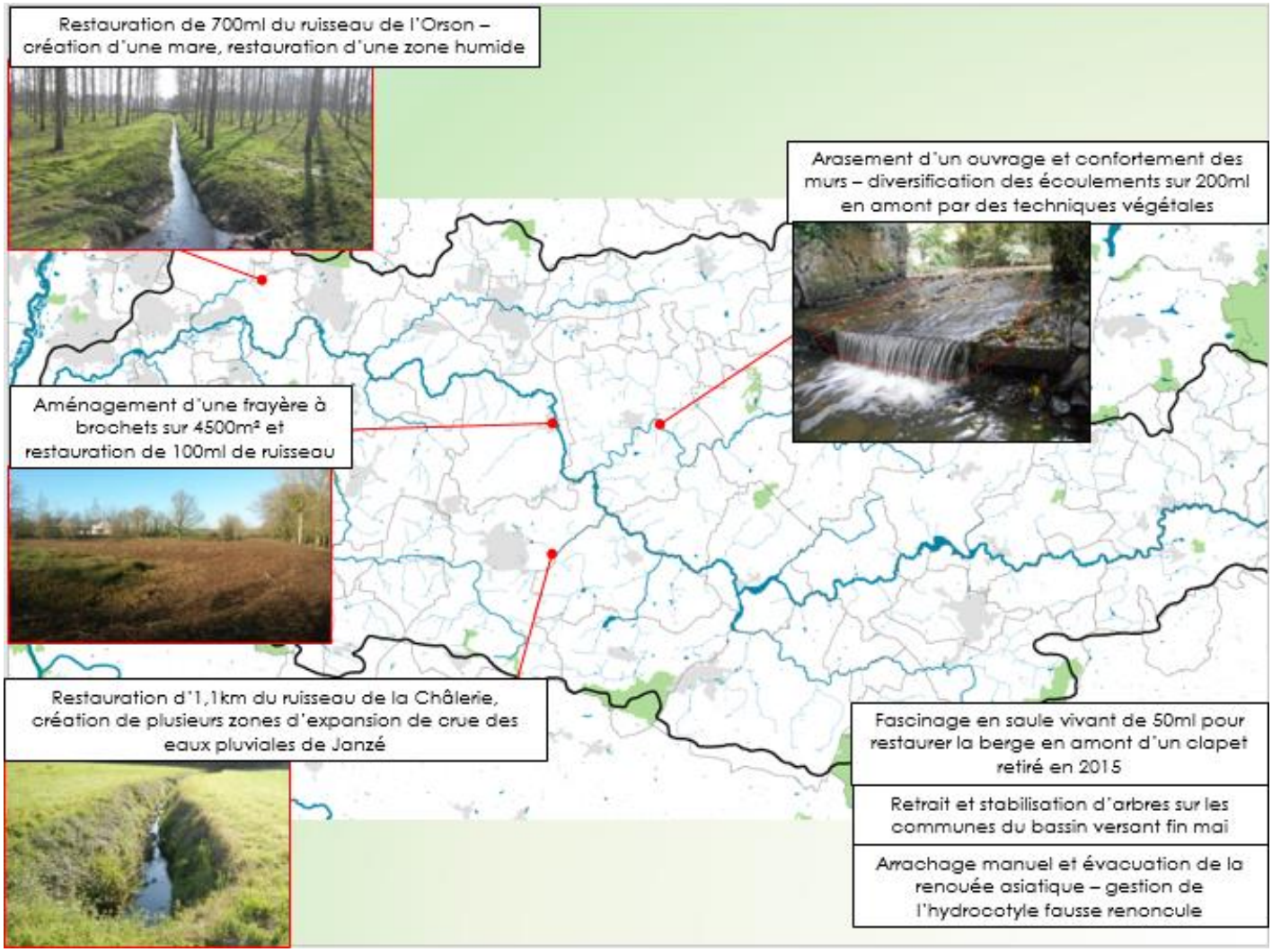

Sandrine GARNIER (Animatrice-Coordinatrice) a précisé l'importance pour les communes de renter en contact avec le Syndicat avant tout projet d'aménagement qui pourrait avoir un impact sur les milieux aquatiques ou les eaux pluviales. Des solutions d'aménagements pourraient être proposées selon les cas.

A l'issu de la présentation des travaux de restauration morphinique, il a été question des mesures compensatoires de la LGV qui sont venues encore grignoter les terres agricoles…

M. DESMONS indique que la profession agricole ne pourra pas à l'infini « réparer « les conséquences de l'urbanisation notamment sur les répercussions des aménagements sur la gestion des eaux pluviales… la population agricole est en diminution et elle ne pourra pas tout faire.

Pour conclure sur ce point, Sandrine GARNIER** (Animatrice-Coordinatrice) **indique qu'une restitution des travaux sur le terrain pourra être organisée en octobre prochain avec les élus. Ce sera une manière plus concrète d'expliquer les travaux conduits par le Syndicat.

- **Etat d'avancement des inventaires cours d'eau sur le bassin versant de la Seiche au 1er mai 2016**

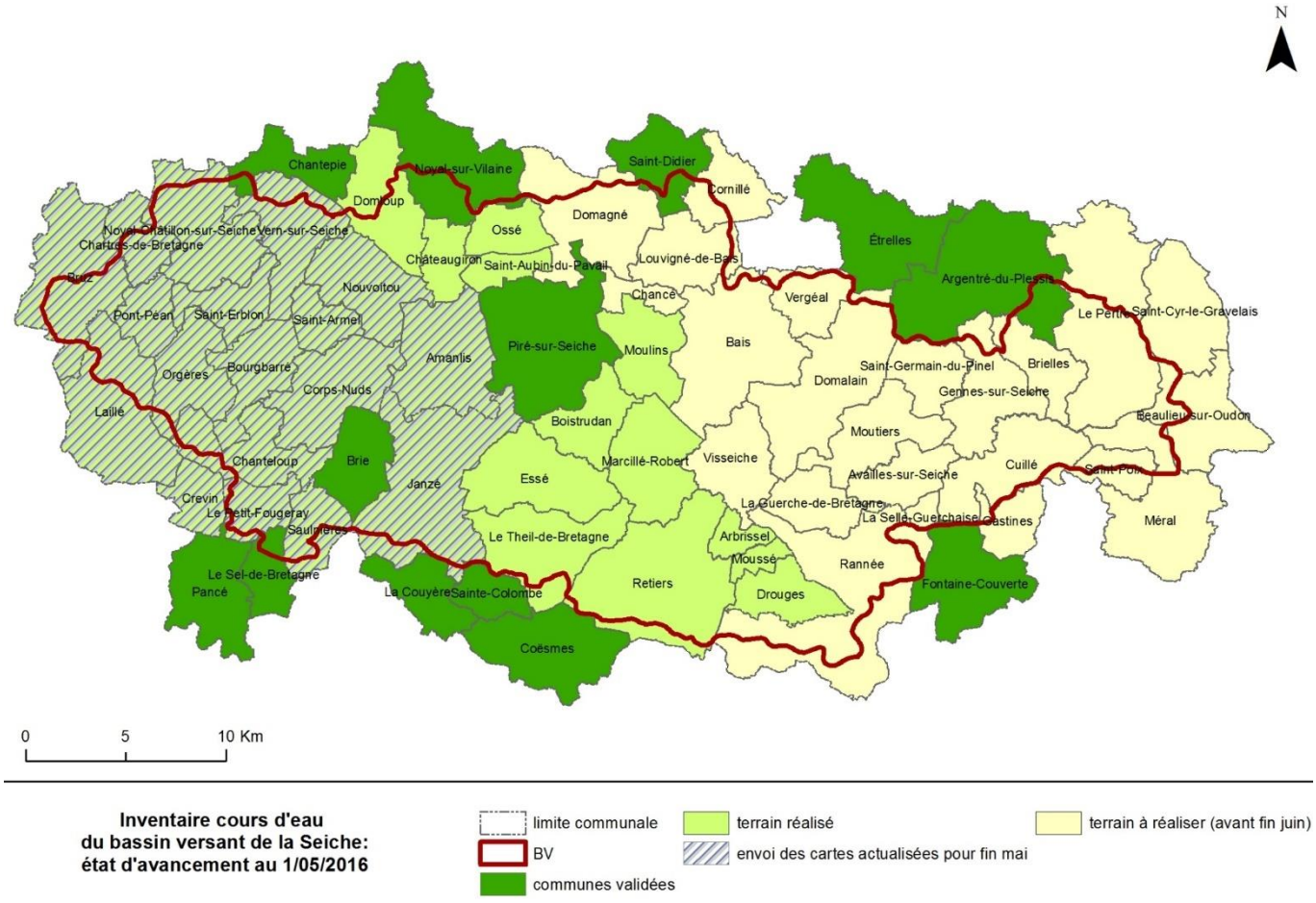

Il a été demandé par de nombreux élus au cours de la séance de fournir une nouvelle information concernant l'état d'avancement des inventaires cours d'eau ; en effet les derniers communiqués envoyés aux communes ont soulevé de nombreuses questions. L'information n'était pas claire.

La carte ci-avant présente l'état des lieux de l'inventaire au 1er mai 2016 :

- Les communes du secteur aval de la Seiche doivent recevoir pour fin mai au plus tard, le dossier complet pour la mise à disposition du public. La réunion de restitution avec Aurore LEBRETON (en charge du dossier à l'Institut d'Aménagement de la Vilaine- IAV) se fera suite à cette consultation. La programmation pourrait se faire la première quinzaine de juillet.
- Pour les autres communes (Seiche médiane et amont), le dossier sera envoyé pour mi-juillet au plus tard. L'IAV laissera passer toute la période estivale, bien compliquée pour organiser des réunions, et les réunions de restitution se feront à la rentrée, courant septembre. Les cartes pourront donc être mises à disposition cet été.

Sandrine GARNIER (Animatrice-Coordinatrice) a été rappelé :

- que le groupe communal peut se réunir avant la mise à disposition du public pour analyser la carte et faire parvenir à Aurore LEBRETON des commentaires éventuels. Si des modifications majeures apparaissent, une nouvelle carte sera fournie, sinon les modifications seront énoncées lors de la réunion de restitution.

- mais aussi l'importance de communiquer auprès des citoyens et que c'est bien du ressort du groupe communal et/ou de la mairie de gérer cette communication.

<u>Les grandes étapes à suivre sont rappelées dans le schéma ci-dessous :</u>

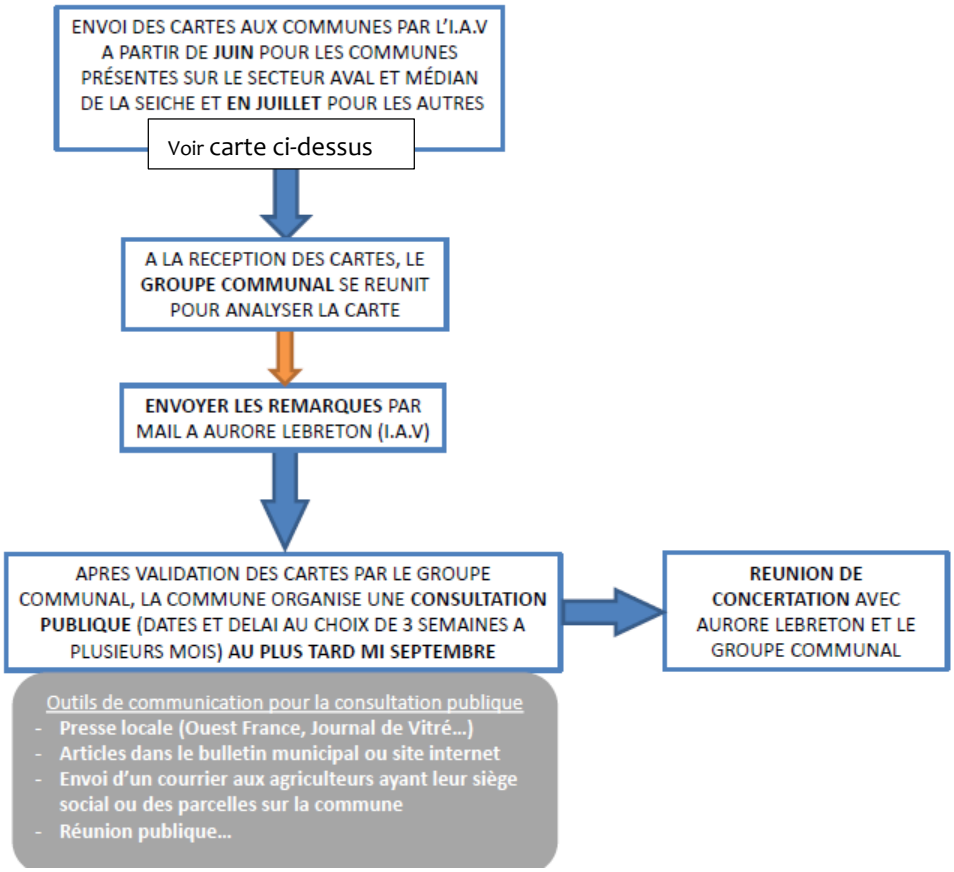

M. FAUCHON (Marcillé Robert) et M. LAMOUREUX (Piré sur Seiche) ont formulé des remarques sur l'inventaire des cours, qui selon eux, vont encore pénaliser la profession agricole, car l'identification de nouveaux cours d'eaux va entraîner l'instauration du dispositif des bandes enherbées.

M. PRODHOMME (Domloup) répond qu'il faudrait arrêter de prendre tout comme une sanction envers la profession agricole ; il rappelle que l'objectif du bon état écologique c'est 2027, … c'est demain et que pour le moment il n'y a pas d'obligation réglementaire…

- **Prévisionnel travaux Breizh Bocage 2016-2017**

Sandrine GARNIER (Animatrice-Coordinatrice) a rappelé l'animation faite sur Laillé, St Germain du Pinel et Noyal Châtillon sur Seiche l'année dernière. Elle a précisé que cette année, à nouveau, une dynamique intéressante se poursuit avec de nombreux projets.

Par ailleurs, le Syndicat va pouvoir financer des projets volontaires, avec à noter, un projet très intéressant de 3 km à Domloup et 2,5 km à Louvigné de Bais.

Synthèse des travaux prévus à ce jour :

Haie à plat (en mètres de linéaire)	6,6 km
Talus boisé (ml)	10,6 km
Regarnissage de Haie	3,6 km

La carte ci-après localise les travaux prévus pour l'hiver 2016-2017 :

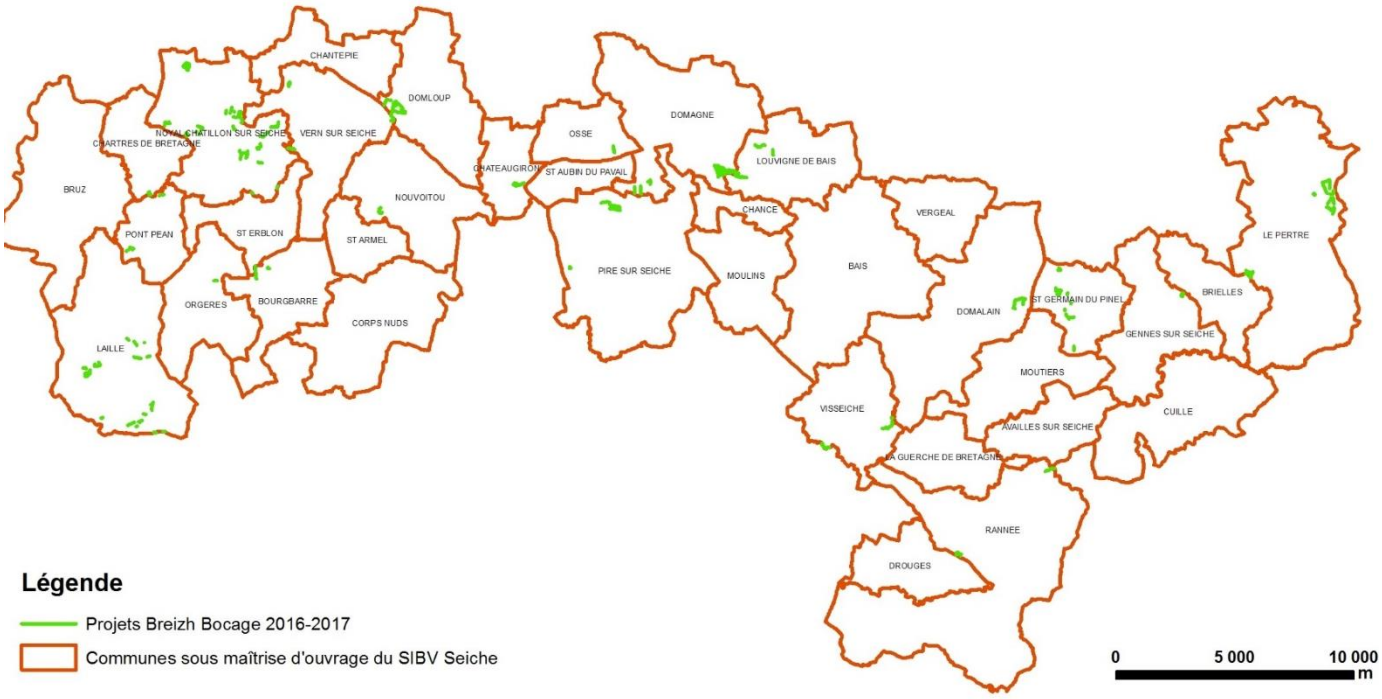

De nombreux élus indiquent que c'est l'entretien qui pose problème pour les plantations bocagères.

M. LAMOUREUX (Piré sur Seiche) précise que les plaquettes de bois à 20€ ne sont pas rentables, il y a un problème avec les filières bois et la valorisation du bois, et qu'actuellement il y a beaucoup de plaquettes bois sur le territoire invendues…

Mme LAVERGNE (Chartre de Bretagne) ajoute que les conditions météorologiques clémentes de cet hiver ont eu un impact indirect sur la consommation, même si ce n'est pas l'unique cause.

M. FAUCHON (Marcillé Robert) ajoute que planter des haies peut être pénalisant dans la cadre de la PAC.

M. DEMOLDER (Président) explique que c'est pour cela que le Syndicat prend en charge l'entretien sur 2 ans dans la cadre du programme Breizh Bocage.

MME ANGER (Nouvoitou), M. DESMONS (Corps Nuds) et M. COUPEAU (Boistrudan) s'accordent à dire qu'il vaudrait mieux rémunérer le travail d'entretien. La question de la valeur qu'on donne au bois est posé.

- **Inventaire des zones humides**

Sandrine GARNIER (Animatrice-Coordinatrice) a fait un point sur les inventaires zones humides du bassin versant de la Seiche.

Elle rappelle que la Commission Permanente de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine s'est réunie et a examiné les inventaires des zones humides du territoire du bassin versant de la Seiche en janvier dernier. Elle a préconisé pour une grande partie des communes la mise à jour des inventaires. Les communes du bassin ont toutes été informées en février dernier que cette mise à jour devait répondre au mieux aux attentes de la CLE Vilaine édictées dans l'annexe 2 du SAGE Vilaine pour que l'inventaire soit validé par la CLE Vilaine.

Le Syndicat de la Seiche souhaite accompagner dans cette démarche de mise à jour ses communes adhérentes.

En effet, M. DEMOLDER (Président) précise que le Syndicat peut prendre en charge la mise à jour des inventaires communaux des milieux humides puisque cette réactualisation était prévue initialement dans le Contrat Territorial de Bassin Versant de la Seiche signé avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
Aussi, le Syndicat peut mobiliser des moyens humains et financiers pour établir l'inventaire des milieux humides seulement pour le compte des communes qui y adhèrent et dont le document d'urbanisme est en cours de révision.
Sandrine GARNIER (Animatrice-Coordinatrice) précise que la commune reste libre d'établir son inventaire sans solliciter les moyens financiers du syndicat (pour des problèmes de délais par exemple), mais qu'il est souhaitable d'associer le syndicat à la démarche et de respecter impérativement les préconisations du SAGE Vilaine.

Aussi, afin de pouvoir accompagner au mieux dans cette démarche, un courrier a été envoyé aux communes début avril pour connaitre précisément :

- l'état d'avancement dans leur réflexion quant à la réactualisation de leur inventaire,
- le projet de révision ou pas du PLU de leurs documents d'urbanisme et le cas échéant sous quels délais,
- le projet ou pas de PLU Grenellisé ou de PLUi et le cas échéant sous quels délais,
- l'existence d'études conduites sur la commune notamment dans le cadre de projets de ZAC ou autres projets qui auraient pu dresser un inventaire des ZH sur les zones 1AU et 2AU ou sur d'autres zonages de la commune.

Ces informations, encore en cours de collecte pour certaines communes, ont permis de planifier l'aide que peut apporter le syndicat.

Au regard de l'état d'avancement des communes dans la révision de leur document d'urbanisme et de l'enveloppe inscrite au budget pour cette action, le syndicat va pouvoir prendre en charge dans un premier temps la partie aval du bassin versant, à savoir les communes de Rennes métropole et une partie des communes de la communauté de communes du Pays de Chateaugiron.
Dans un second temps, le syndicat pourra travailler sur la partie amont du territoire (territoire de Vitré Communauté et la Communauté de Communes du Pays de la Roche aux fées.)

- **Avancement : Evaluation du CTBV de la Seiche**

Sandrine GARNIER (Animatrice-Coordinatrice) indique le prochain comité de pilotage de l'évaluation du CTBV de la Seiche aura lieu le 30 juin 2016.

Des entretiens individuels sont en cours et des enquêtes en ligne à destination des élus, agents et particuliers, mais aussi CPA ont été lancées courant mai.

Sandrine GARNIER (Animatrice-Coordinatrice) remercie par avance la contribution de chacun et en rappelle son importance.

7. DELEGATIONS DES ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

Comme suite à la délibération prise en date du 29 avril 2014, le Président doit rendre compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Depuis la séance du 23/02/2016, les décisions suivantes ont été prises :

DATE	OBJET	TIERS	MONTANT TTC
24/03/2016	Inventaire zones humides Visseiche et Moussé	DERVENN CONSEIL	1 920.00 €
05/04/2016	Publication du marché CTMA 2016 : entretien des cours d'eau	JOURNAUX OFFICIELS	108.00 €
11/03/2016	Fournitures de plants et de gaines dans le cadre du marché plantations en ripisylve 2015/2016	BAUCHERY ET FILS	4 388.52 €
05/04/2016	Travaux de plantation en ripisylve 2015/2016	SARL Aménagement Espaces Verts	3 198.34
22/03/2016 25/04/2016	Fourniture et pose de paillage dans le cadre du marché Breizh Bocage 2015/2016	CBB 35	7 969.88 €
24/03/2016	Création de talus dans le cadre du marché de travaux Breizh Bocage 2015/2016	SARL BOISNARD	6 470.28 €
05/04/2016	Travaux de plantation bocagère dans le cadre du marché de travaux Breizh Bocage 2015/2016	SARL Aménagement Espaces Verts	15 209.52 €
24/03/2016	Diagnostics agricoles 2015	Chambre d'agriculture	3 000.00 €
	Diagnostics agricoles 2015	Terqualitechs	7 500.00 €
25/04/2016	Diagnostics agricoles 2015	ADAGE	249.00 €
24/03/2016	Suivi diagnostics agricoles N+1	FD CETA	8 000.00 €
11/03/2016	Suivi diagnostics agricoles N+2	Terqualitechs	1 000.00 €
	Prélèvement eau pour suivi qualité 2016 : janvier / février	GIP LABOCEA	4 557.96 €
24/03/2016	Développement de parcelles et plateformes de démonstrations 2015	Chambre d'agriculture et FD CETA	5 000.00 €
24/03/2016	Démonstration de taille de haies bocagères	SCOP SARL AVANT PREMIERE	1 428.50 €
25/04/2016	Valorisation des pratiques agricoles 2015	AFIP BRETAGNE	857.00 €
11/04/2016	214 panneaux d'information sur la gestion différenciée	SARL Publicité Concept	4 108.00 €
11/04/2016	Flash technique agricole n°10	Imprimerie Reuzé	1 584.40 €
24/03/2016 25/04/2016	Encartage Lettre de la Seiche n°4		865.68 €
11/03/2016	Intérêt ligne de trésorerie – 4ème trimestre 2015	Crédit Agricole	355.25 €
11/04/2016	Remboursement trop perçu subvention suivi diagnostics agricoles 2014	AELB	2 437.50 €